



Compte rendu Réunion du Conseil Municipal
Mardi 23 février 2021 à 20 h 00 à la Mairie – Salle du Conseil Municipal

Etaient présents : David BONNET, Maire, Robert FAY, Catherine NALPOWIK, Adjoints, Samuel ALBERT, Florence BLACHE, Huguette JOLIVET, Stéphane JUNIQUE, Arnaud LEBRETON, Sylvain MAURIN, Cédric RIBEYRE, Frédéric SOUBEYRAND, Philippe TERRY, Pierre VERGNES, Didier VIALLET, conseillers.

Absents excusés :

Pascaline MAXANT (procuration à David BONNET)

Sylvain MAURIN (procuration à Frédéric SOUBEYRAND)

Secrétaire de séance : Mme Catherine NALPOWIK

La séance débute à 20h10.

Le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal, en date du 26 janvier 2021, est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour comprend les questions suivantes :

Projet de travaux : Réfection de jeux d'extérieur pour enfants :

Espaces de jeux du centre-bourg et de l'école publique :

Consultation des entreprises :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de réfection de jeux d'extérieur pour enfants, à Vion, à savoir : la réfection de l'aire de jeux du centre-bourg et celle de l'école publique, estimé comme suit :

. Travaux de réfection : Aire de Jeux du centre-bourg :	54 285.00 € HT
Divers et imprévus :	<u>2 715.00 € HT</u>
Sous-total :	57 000.00 € HT
. Travaux de réfection : Aire de Jeu de l'Ecole Publique :	16 676.00 € HT
Divers et imprévus :	<u>834.00 € HT</u>
Sous-total :	17 510.00 € HT
Coût total du projet global	74 510.00 € HT

Vu l'estimation susvisée,

Considérant que l'article 142 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'ASAP (d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique) prévoit que, jusqu'à fin 2022, le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour la conclusion des marchés de travaux est relevé à 100 000 € HT,

Considérant que l'objet principal de cette opération est de réaliser des travaux, à savoir des travaux de : dépose des éléments existants, d'aménagement, de pose de jeux, de mobilier et du sol amortissant (Réf. : article L. 1111-5 du code des marchés publics),

Considérant que les besoins, les prescriptions techniques des prestations à réaliser et leurs conditions d'exécution ont été définis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de recourir à cette procédure, sans publicité ni mise en concurrence, pour ces travaux de réfection de jeux pour enfants ;

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Compte rendu Réunion Commission Affaires scolaires Jeunesse du 27/01/2021 :

Le logiciel périscolaire pourra démarrer le 3 mai avec au préalable 3 formations préparatoires, permettant ainsi de remplir les fiches familiales, en vue de préparer la rentrée

Compte rendu Réunion Conseil d'École du 02/02/2021 :

Arnaud LEBRETON, membre de la commission scolaire, donne lecture du compte rendu du conseil d'école adressé par le Directeur d'école.

Compte-rendu Réunion Commission Plan Communal Sauvegarde (PCS) du 11/02/2021 :

Il est prévu une réunion pour mettre à jour les coordonnées des différents intervenants et Cédric RIBEYRE, Vice-Président de la Commission communale PCS, poursuit la remise à jour du PCS.

Consultation administrative : Prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône confiée à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) :
Le Conseil Municipal n'a pas d'observations à formuler sur ce dossier.

Désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo :

Pour traduire sur le plan budgétaire l'extension de compétences et la réduction ou l'élargissement de la Communauté d'Agglomération, il y a lieu de procéder à la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo.

Le Code Général des Impôts fixe les modalités de création de la CLECT. Elle est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération n° 2020-397 du Conseil d'Agglomération de ARCHE Agglo du 2 septembre 2020 fixant à 41 le nombre de membres à raison de 1 titulaire et 1 suppléant affecté par commune ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DESIGNE M. David BONNET, Représentant titulaire et Mme Pascaline MAXANT, représentante suppléante, affectés pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo.

Informations diverses :

- Chutes de neige : Nettoyage des voies communales :

Compte rendu par Robert Fay, 1^{er} Adjoint au maire : La lame et la saleuse ont été utilisées à plusieurs reprises (vendredi 12 février et samedi 13 février 2021), par M. Vincent Entressangle, exploitant agricole, chargé de travaux de déneigement à Vion.

Le Conseil Municipal remercie vivement M. Vincent Entressangle et également M. Robert Fay pour le temps consacré à la réalisation de ces travaux.

- Logement Ecole :

. Des devis ont été réalisés pour changer le lino et repeindre le plafond de la cuisine ; c'est celui de l'entreprise CROZET qui devrait être retenu (attente du devis de Tremplin Insertion).

. Projet Nouveau contrat de location (montant du loyer mensuel à 480 euros et mise en place d'un panneau à louer sur le bâtiment).

- Eclairage public : ZA Sud Village :

La zone d'activités ne possède pas d'éclairage public et relève désormais de la compétence de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo.

M. le Maire informe les membres qu'il faudrait prévoir au budget 2021 cette opération, en dépenses et recettes. Le Conseil Municipal donne son accord de principe, à l'unanimité, pour inscrire ce projet, estimé à un montant total de 23 059.81 € HT, au budget 2021, sachant que ce sera une opération blanche pour la commune. En effet, la commune pourra ainsi profiter de la participation financière du SDE 07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche), régler sa part communale (estimée à 9 223.93 €) qui sera ensuite remboursée par ARCHE Agglo via une convention.

- Allée des platanes :

Un candélabre a été de nouveau accidenté pour la deuxième fois. Après vérification de l'éclairage de cette allée et de son emplacement, il a été décidé de ne pas le remplacer.

- Réunion Commission Finances prévue le 19 Mars à 14 h
- Réunion du Conseil Municipal prévue le 7 Avril à 20 h

- Commission PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Les réunions concernant la révision du PLU reprendront, à compter du mois de mars prochain avec le Bureau d'Etudes Réalités.

Pour permettre aux membres de la commission d'y être présents, les jours retenus sont les mercredis après-midi et les vendredis après-midi.

- Jardin partagé :

Projet suivi par Arnaud Lebreton et Pierre Vergnes, conseillers municipaux.
5 personnes ont contacté la mairie, une réunion va leur être proposée.

- Rencontre à venir entre le Président d'ARCHE Agglo et le Conseil Municipal :
Pour échanger sur les objectifs de l'Agglo et la démarche que les élus envisagent de développer. Plusieurs dates, en attente de réponse, ont été proposées par le Conseil Municipal à ARCHE Agglo.

- Opération « Nettoyage de printemps 2021 » : Vu le contexte sanitaire, le conseil municipal décide de ne pas faire cette opération, cette année.

- Commande passée : Bureau Véritas 26000 Valence : Vérification Bâtiments communaux (électricité, ascenseur, incendie) : 1 206 € TTC/2021 – Engagement/3 ans

- **Mutuelle communale** : les Flyers seront distribués très prochainement dans les boîtes aux lettres des habitants, par les membres du CCAS, pour les informer que les permanences seront tous les deuxièmes jeudis de chaque mois et sur les modalités de prises de rendez-vous.

- Personnel communal :

Démission d'un agent technique, acceptée par M. le Maire à compter du 08/02/2021. Cet agent ne sera pas remplacé pour l'instant mais il est envisagé de pouvoir faire appel à des prestations extérieures ponctuelles pour épauler l'employé restant en poste.

- Rencontre M. Alain ANDRÉ, fils de l'ancien Maire Charles ANDRÉ :
Il a rencontré le Maire et a offert 2 livres pour la bibliothèque. Ils ont été réalisés lors de plusieurs périple à vélo à travers différents continents avec de magnifiques aquarelles.

- Les Élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 Juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 23h36.

VION, le 02 mars 2021.

Le Maire,

David BONNET

